



RENCONTRONS-NOUS !

05 53 45 85 70  
CONTACT@ADHENIA-FORMATION.FR

CRÉ@VALLÉE SUD

AVENUE DE BORIE MARTY  
24660 NOTRE DAME DE SANILHAC

SIRET : 753 127 398 00026

DÉCLARATION D'EXISTENCE :  
72 24 01587 24

SE FORMER TOUT AU LONG DE SA VIE !

WWW.ADHENIA-FORMATION.FR

INFORMATIQUE, TECHNIQUE  
ET BUREAUTIQUE

COMMERCE, MARKETING,  
COMPTABILITÉ, GESTION

RELATIONS ET  
RESSOURCES HUMAINES

DÉVELOPPEMENT  
PERSONNEL

SÉCURITÉ ET SANTÉ  
AU TRAVAIL

LANGUES  
ÉTRANGÈRES

# MODULE IMMOBILISATIONS



1 / 2

Soyez acteur de votre parcours de formation et passez à l'action !



## Objectifs

Apprendre à comptabiliser les immobilisations et connaître le fonctionnement des amortissements.



Durée de formation

2



Public

Comptables, aide-comptables, assistantes



Prérequis

Connaissance en comptabilité.



Niveau / Certification Obtenue

Attestation de formation.



Type de formation / stage

Intra/Inter/ Accompagnement individuel

## Méthodes pédagogiques et modalités d'évaluation

Apports théoriques alternés avec des exercices pratiques.

## Programme

### 1. La définition et la comptabilisation des immobilisations

- La définition des immobilisations
- Les immobilisations incorporelles
- Les immobilisations corporelles
- Les immobilisations financières
- Les différentes catégories d'immobilisations
- Les immobilisations amortissables
- La valeur d'entrée d'une immobilisation
- Les livraisons à soi-même
- Les immobilisations acquises en crédit-bail
- Les acquisitions de faible valeur



# MODULE IMMOBILISATIONS



2 / 2

## 2. L'analyse des immobilisations par composants :

- Le principe des composants
- Les composants de première catégorie
- Les composants de deuxième catégorie ou les dépenses de gros entretien

## 3. Les amortissements

- Les actifs amortissables et non amortissables
- Les durées d'amortissement
- La durée d'usage et la durée d'utilisation
- L'amortissement linéaire avec prorata temporis
- L'amortissement technique ou économique
- L'amortissement dégressif ou fiscal
- L'amortissement dérogatoire
- Les provisions pour dépréciation des immobilisations
- Les cessions des immobilisations
- Les mises au rebut